



La Préfète

Lyon, le 5 JUIL. 2023

Madame le Maire,

Par courrier en date du 21 mars 2023, je vous ai fait parvenir le bilan triennal relatif à la réalisation de logements locatifs sociaux sur votre commune pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 et vous ai invité à formuler vos observations.

Vous trouverez attaché à ce courrier le bilan définitif prenant en compte vos éventuelles observations issues de la phase contradictoire.

Ce bilan sera transmis en juillet, pour avis, à la Commission nationale solidarité et renouvellement urbain. Cet avis sera ensuite soumis aux membres du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement avant le 28 octobre 2023.

Si votre commune est mise en carence à l'issue de ce processus, je vous notifierai l'arrêté de carence d'ici le 18 novembre 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


La préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des territoires et les chances
Vanina NICOLI

Madame Nathalie SORIN
Maire
Mairie de LENTILLY
15, rue de la Mairie
69210 LENTILLY

Copies :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
- Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône

Bilan triennal 2020-2022 quantitatif et qualitatif de la commune de Lentilly

Bilan quantitatif de la période 2020-2022

<u>Objectif quantitatif de réalisation 2020-2022 en matière de logements locatifs sociaux (LLS)</u>		
Objectifs quantitatifs	50 % du nombre de LLS manquants au 1 ^{er} janvier 2019	146

1) Variation du nombre de logements sociaux décomptés SRU entre les inventaires aux 1^{er} janvier 2019 et 2022 (a) : 8

Logements sociaux au 1er janvier 2019	393
Logements sociaux au 1er janvier 2022	401
Variation d'inventaire 2019-2022	8

Année de mise en location	Nom de l'organisme	Adresse du programme	Nombre de logements
2021	SA HLM (SFHE)	1 rue du Joly	8
TOTAL			8

2) Logements agréés ou conventionnés entre 2020 et 2022 décomptables SRU et ne figurant pas à l'inventaire au 1er janvier 2022 (b) :60

Année d'agrément	Année de convention	Nom de l'organisme	Adresse du programme	Nombre de logements
2022		OPAC 69	ALILA Impasse du Valy	10
		Sollar	chemin des Côtes	13
		Alliade Habitat	Chemin de Laval	37
TOTAL				60

3) Logements agréés ou conventionnés décomptables SRU comptabilisés dans un précédent bilan triennal et entrés à l'inventaire SRU au 1er janvier 2022 (c) :8

Année de mise en location	Nom de l'organisme	Adresse du programme	Nombre de logements agréés	Bilan
2021	SA HLM (SFHE)	1 rue du Joly	8	2017-2019
TOTAL			8	

4) Logements agréés ou conventionnés et décomptables SRU, comptabilisés dans un précédent triennal et dont les opérations ont été annulées ou abandonnées sur la période 2020-2022 (d) : 0
Pas d'annulation d'opération

Calcul du 1er sous-total (A)=(a)+(b)-(c)-(d) : 8+60-8-0 = 60

En cas de report de logements depuis une période triennale précédente (si les reports ont été formalisés) :

5) Logements sociaux agréés dans un triennal précédent (en excédent par rapport à l'objectif triennal précédent) et reportés sur ce triennal et ne figurant pas à l'inventaire SRU 2022 (e) : 0

Pas de report quantitatif

6) Logements sociaux livrés lors d'un précédent triennal (en excédent par rapport à l'objectif triennal précédent) et reportés sur ce triennal (f) : 0

Pas de report quantitatif

7) Logements sociaux agréés dans un triennal précédent (en excédent par rapport à l'objectif triennal précédent) et reportés sur ce triennal et comptés à l'inventaire SRU 2022¹

Pas de report quantitatif

Calcul du 2ème sous-total (B)=(e)+(f) : 0+0=0

Bilan quantitatif global

Obligation triennale 2020-2022 (D)	146
Sous-total A	60
Sous-total B	0
Bilan quantitatif C=A+B	60
Taux de réalisation : C/D	41,10%
Nombre de logements à reporter pour le bilan de la période 2023-2025 par ordre de priorité ² : 1) logements agréés ou conventionnés en 2020-2022 et non entrés à l'inventaire 2022 2) logements agréés ou conventionnés dans une période triennale antérieure et non entrés à l'inventaire 2022 3) logements livrés à l'inventaire 2022	0

¹ Ces logements reportés d'un triennal sont comptés dans la différence d'inventaire 2019-2022. Pour ne pas être comptabilisés une deuxième fois ils ne sont pas dans le sous-total B

² Les logements reportés devront être clairement identifiés.

Bilan qualitatif de la période 2020-2022

Objectifs qualitatifs de réalisation 2020-2022 en matière de logements locatifs sociaux (LLS)	
- maximum de 30% de PLS ou assimilés (PSLA)	43
- minimum de 30 % de PLAI ou assimilés (logements conventionnés ANAH très social)	44

1) Nombre de logements agréés ou conventionnés sur les années 2020-2022 (A) : 68

Année d'agrément	Année de convention	Nom de l'organisme	Adresse du programme	Nombre de logements	dont PLAI ou assimilés (A1)	dont PLUS ou assimilés (A2)	dont PLS ou assimilés (A3)
2020		SFHE	1 rue Joly	8	0	0	8
2022		OPAC 69	ALILA Impasse du Valy	10	3	5	2
		Sollar	chemin des Côtes	13	5	6	2
		Alliade Habitat	Chemin de Laval	37	18	19	0
TOTAL :				68	26	30	12

2) Logements sociaux reportés du bilan triennal précédent (en excédent par rapport à l'objectif triennal, n'ayant jamais été pris en compte dans l'appréciation qualitative) (B) : 0

Pas de report qualitatif

3) En cas de dépassement par (A)+(B) de l'objectif quantitatif, alors report des logements dépassant l'objectif quantitatif (en veillant à un report équilibré entre les catégories de financement) (C) : 0

Pas de report qualitatif

Bilan qualitatif global

PLAI	PLS
$\frac{[(A1)+(B1)]}{[(A)+(B)]} :$ $\frac{(26+0)}{(68+0)}=38,24\%$	$\frac{[(A3)+(B3)]}{[(A)+(B)]} :$ $\frac{(12+0)}{(68+0)}= 17,65\%$

